

Contenant

|       |   |    |           |
|-------|---|----|-----------|
| GRUPE | 7 | 11 | FONGICIDE |
|-------|---|----|-----------|

**Lexicon<sup>MC</sup>**

**Fongicide**

Fongicide à large spectre pour supprimer les maladies sur le gazon de terrains de golf

**SUSPENSION**

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**PRINCIPES ACTIFS :** Fluxapyroxad ..... 167 g/L  
Pyraclostrobin..... 333 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04000 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,02400 % et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, à titre d'agents de conservation

**Avvertissement :** contient l'allergène soja

**N° D'HOMOLOGATION : 35238 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



**AVERTISSEMENT** **POISON**  
**IRRITANT POUR LA PEAU**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET :** 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifce A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6  
1-877-371-2273

Lexicon est une marque de commerce de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

## MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
3. **NE PAS** mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
5. **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès aux zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.
6. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
8. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
9. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine (sauf les terrains de golf) y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
10. **NE PAS** appliquer sur le gazon dans les zones résidentielles, y compris les pelouses, les jardins, les parcs, les terrains de jeux, les cimetières et les écoles. **Lexicon** peut être appliqué uniquement sur les verts, les tertres de départ, les allées et l'herbe épaisse des terrains de golf.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les petits mammifères sauvages, et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Le fluxapyroxad est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant du fluxapyroxad au cours de la saison précédente.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## ÉLIMINATION

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### **Élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir:**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-1330  
2024-07-08

Livret

|       |   |    |           |
|-------|---|----|-----------|
| GRUPE | 7 | 11 | FONGICIDE |
|-------|---|----|-----------|

**Lexicon<sup>MC</sup>**

**Fongicide**

Fongicide à large spectre pour supprimer les maladies sur le gazon de terrains de golf

**SUSPENSION**

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**PRINCIPES ACTIFS :** Fluxapyroxad ..... 167 g/L  
Pyraclostrobin..... 333 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04000 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,02400 % et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, à titre d'agents de conservation

**Avertissement :** contient l'allergène soja

**N° D'HOMOLOGATION : 35238 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



**AVERTISSEMENT**

**POISON**

**IRRITANT POUR LA PEAU**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET :** 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6  
1-877-371-2273

Lexicon est une marque de commerce de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

## INFORMATION GÉNÉRALE

**Lexicon** est un fongicide à large spectre renfermant les matières actives fluxapyroxad et pyraclostrobine. Le fluxapyroxad appartient au groupe de fongicides (SDHI) qui sont des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase et la pyraclostrobine appartient au groupe de fongicides strobilurine.

**Lexicon** inhibe la germination, le développement du mycélium et la sporulation des champignons sur la surface des feuilles. **Lexicon** peut être appliqué soit dans des cas de pré ou post-infection. Cependant, la suppression optimale de la maladie est atteinte lorsque **Lexicon** est appliqué en prévention dans un programme régulier de pulvérisations planifiées et est employé en rotation avec d'autres fongicides ne faisant pas parties des groupes de fongicides 7 et 11.

## MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
3. **NE PAS** mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
5. **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès aux zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.
6. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
8. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
9. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine (sauf les terrains de golf) y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
10. **NE PAS** appliquer sur le gazon dans les zones résidentielles, y compris les pelouses, les jardins, les parcs, les terrains de jeux, les cimetières et les écoles. **Lexicon** peut être appliqué uniquement sur les verts, les tertres de départ, les allées et l'herbe épaisse des terrains de golf.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les petits mammifères sauvages, et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Le fluxapyroxad est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant du fluxapyroxad au cours de la saison précédente.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## MODE D'EMPLOI

### TOUTES LES UTILISATIONS

**Lexicon** est un fongicide à large spectre pour la suppression de plusieurs maladies importantes du gazon. Pour des résultats optimaux, le **Lexicon** devrait être appliqué en prévention. Sous une forte pression de maladie, utiliser la dose spécifiée la plus élevée et/ou un intervalle d'application plus court.

Toutes les applications devraient être effectuées conformément aux directives retrouvées dans le tableau des Taux et Intervalles d'application. Advenant que le mode d'emploi et les précautions sur l'étiquette ne sont pas respectées, cela peut résulter en des dommages au gazon et/ou efficacité moindre contre les maladies.

Appliquer **Lexicon** dans 4,0 à 16,0 litres d'eau par 100 mètres carrés (400 à 1600 litres par hectare). Appliquer **Lexicon** en utilisant un volume d'eau suffisant et une pression de pulvérisation adéquate pour un recouvrement approprié du feuillage du gazon. Utiliser un plus grand volume d'eau lors d'une forte pression des maladies ou lors d'un plus grand nombre de tontes du gazon.

**NE PAS** effectuer plus de deux (2) applications consécutives de **Lexicon** avant d'alterner avec un fongicide homologué ne faisant pas partie des Groupes 7 et 11 homologué pour le même usage.

### TOLÉRANCE DU GAZON

En raison de la variabilité des espèces de graminées à gazon et des techniques d'application, ni le fabricant ou le détaillant a statué que le **Lexicon** pouvait être utilisé de façon sécuritaire sur toutes les graminées à gazon peu importe les conditions. Ainsi, il est recommandé que l'utilisateur vérifie si le **Lexicon** peut être utilisé en toute sécurité avant une utilisation à grande échelle. Traiter à la dose recommandée de **Lexicon** sur une petite superficie lorsque les mêmes conditions prévues lors de l'application sont présentes. Surveiller l'apparition de dommage dans les 14 jours après l'application.

### MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant de mélanger tout produit qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Une incompatibilité physique, baisse de l'efficacité contre les maladies ou un dommage au gazon peuvent se produire suite au mélange de **Lexicon** avec d'autres produits. Ainsi, avant d'employer n'importe quel type de mélange en réservoir (fongicides, insecticides, engrais liquides, produits de suppression biologiques, adjuvants et additifs) effectuer un test sur une petite superficie du gazon à traiter afin de s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique va se produire.

## Tableau des taux d'application et des intervalles

Lorsqu'appliqué selon le mode d'emploi, le **Lexicon** supprimera les maladies indiquées.

| Maladie Supprimée   | Dose d'emploi (mL/100 m <sup>2</sup> ) | Intervalle entre les applications (jours) | Directives supplémentaires   |
|---|--|---|--|
| Anthracnose<br>( <i>Colletotrichum cereale</i> )  | 10 à 15                                | 14 à 28                                   | Appliquer de façon préventive lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.   |
| Plaque brune<br>( <i>Rhizoctonia solani</i> )   | 10 à 15                                | 14 à 28                                   | Appliquer de façon préventive lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.   |
| Brunissure annulaire<br>( <i>Rhizoctonia circinata</i> var. <i>circinata</i> )                    | 15                                     | 21 à 28                                   | Appliquer de façon préventive ou lorsque les symptômes deviennent évidents. Utiliser 8,0 à 16,0 L comme volume d'eau par 100 m <sup>2</sup> (800 à 1600 L/ha). Effectuer un court cycle d'irrigation tout de suite après l'application pour déplacer le fongicide jusqu'au chaume. L'emploi d'un agent mouillant du sol peut améliorer le déplacement du produit vers le bas pour entrer en contact avec la maladie. Les symptômes de maladie peuvent prendre de 2 à 3 semaines avant de disparaître suite à l'application. Une application séquentielle est recommandée. Le Lexicon doit être appliqué sous une pression de maladie faible à modérée. |
| Brûlure en plaques<br>( <i>Claviceps jacksonii</i> , anciennement <i>Sclerotinia homeocarpa</i> ) | 10                                     | 14 à 21                                   | Effectuer des traitements avant l'infection ou dans les premiers stades de développement de la maladie. Utiliser une dose plus élevée dans les zones ayant un historique de forte pression de maladie.   |
|   | 15                                     | 21 à 28                                   |  |

| Maladie Supprimée   | Dose d'emploi (mL/100 m <sup>2</sup> ) | Intervalle entre les applications (jours) | Directives supplémentaires  |
|---|--|---|---|
| Rond de sorcière ( <i>Basidiomycete fungi</i> )   | 15                                     | 21 à 28                                   | Appliquer de façon préventive ou lorsque les symptômes deviennent évidents. Utiliser 8,0 à 16,0 L comme volume d'eau par 100 m <sup>2</sup> (800 à 1600 L/ha). Effectuer un court cycle d'irrigation tout de suite après l'application pour déplacer le fongicide jusqu'au chaume. L'emploi d'un agent mouillant du sol peut améliorer le déplacement du produit vers le bas pour entrer en contact avec la maladie. Les symptômes de maladie peuvent prendre de 2 à 3 semaines avant de disparaître suite à l'application. Une application séquentielle est recommandée. |
| Tache grise ( <i>Pyricularia grisea</i> )   | 10                                     | 14  | Appliquer de façon préventive lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.  |
|   | 15                                     | 28  |   |
| Moisissure grise des neiges / Brûlure typhulienne ( <i>Typhula incarnata</i> , <i>Typhula ishikariensis</i> ) | 5                                      | 14 à 28                                   | Effectuer deux traitements (14 à 28 jours d'intervalle) à une dose de 5 mL/100 m <sup>2</sup> , ou une application unique à une dose de 10 mL/100 m <sup>2</sup> , tard à l'automne avant la couverture de neige.   |
|   | 10                                     | application unique                        |   |
| Tache helminthosporienne ( <i>Drechslera</i> spp., <i>Bipolaris</i> spp.)                                     | 10                                     | 14  | Appliquer de façon préventive lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.  |
|   | 15                                     | 21 à 28                                   |   |
| Fusarium des neiges (Plaque fusarienne) et moisissure rose des neiges ( <i>Microdochium nivale</i> )          | 15                                     | application unique                        | Effectuer une seule application tard à l'automne juste avant qu'il y ait une couverture de neige.   |
| Brûlure pyhtienne ( <i>Pythium aphanidermatum</i> )   | 15                                     | 14  | Appliquer de façon préventive lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.  |

| Maladie Supprimée  | Dose d'emploi (mL/100 m <sup>2</sup> ) | Intervalle entre les applications (jours) | Directives supplémentaires   |
|--|--|---|--|
| Dysfonctionnement pythien des racines ( <i>Pythium</i> spp.)   | 15                                     | 14 à 28                                   | Traitement pour une suppression préventive. Effectuer un court cycle d'irrigation tout de suite après l'application pour déplacer le fongicide jusqu'au chaume.  |
| Rouille ( <i>Puccinia</i> spp.)  | 7,5*                                   | 14  | Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.   |
| Tache estivale ( <i>Magnaporthe poae</i> )   | 15                                     | 21 à 28                                   | Débuter les applications au printemps lorsque la température du sol atteint 15 à 18°C à 5 cm de profondeur dans le sol, ou tel que stipulé selon les recommandations locales.  |
| Piétin-échaudage ( <i>Gaeumannomyces graminis</i> )  | 15                                     | 28  | Utiliser en prévention. Débuter les applications lorsque les conditions sont favorables à un infection de champignon, avant le développement des symptômes de la maladie. Effectuer deux applications à l'automne, à 28 jours d'intervalle, suivi de deux applications au printemps à un intervalle de 28 jours. |
| <p><b>NE PAS</b> appliquer plus de 54 mL/100m<sup>2</sup> (5,4 L/ha) par année pour la suppression de l'ensemble des maladies indiquées sur l'étiquette.</p> <p>*La rouille est supprimée lorsque le Lexicon est appliqué de manière préventive à raison d'un minimum de 7,5 mL/100 m<sup>2</sup> à des intervalles de 14 jours entre les applications, contre les maladies concomitantes indiquées sur cette étiquette. Ne pas utiliser le Lexicon si la rouille est la seule maladie ciblée,</p> |  |   |  |

## MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise de **Lexicon**.
4. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association, si nécessaire.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.

6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur conformément aux MISES EN GARDE indiquées.

## INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

**NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

### Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens / marins.

| Méthode d'épandage     | Culture | Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection d'un : |             |   |             |                   |
|------------------------|---------|--|-------------|---|-------------|-------------------|
|                        |         | Habitat d'eau douce d'une profondeur de :                                  |             | Habitat estuarien/marin d'une profondeur de : |             | Habitat Terrestre |
|                        |         | Moins de 1 m   | Plus de 1 m | Moins de 1 m                                  | Plus de 1 m |                   |
| Pulvérisateur agricole | Gazon   | 15   | 5           | 4   | 2           | 1                 |

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, **Lexicon** contient un fongicide appartenant aux groupes 7 et 11. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à **Lexicon** et à d'autres fongicides des groupes 7 et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le **Lexicon** ou d'autres fongicides des groupes 7 et 11 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice. Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **Lexicon** chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF Canada au 1-877-371-2273 ou le site [www.betterturf.ca](http://www.betterturf.ca).

## ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## ÉLIMINATION

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### **Élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir:**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.